

**Programme de Développement Rural Martinique**  
**Collectivité Territoriale de Martinique**  
**FEADER- 2014-2020**



Source Photo : [www.martinique.chambagri.fr](http://www.martinique.chambagri.fr)

**SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE  
DE L'ANNEE 2020  
RÉSUMÉ CITOYEN**

## Une évaluation pour permettre un suivi des réalisations et des impacts du programme du développement rural en Martinique

Les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO) ont pour objectifs d'évaluer la bonne mise en œuvre du programme, de constater les effets et impacts de la mobilisation des crédits européens sur la politique agricole et de développement rural en région.

La mise en œuvre de l'année 2020 du PDRM s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire. La période inédite de confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, est à l'origine d'un recul de l'activité économique estimé à -20 % en Martinique, par rapport à une situation dite « normale », sans confinement. Cet impact est essentiellement dû à la baisse drastique de la consommation des ménages (-27 %). Grâce aux mesures d'aides mises en place par l'État, 2 230 entreprises ont obtenu un prêt garanti par l'État et 7 730 entreprises ont demandé un recours au chômage partiel.

Cependant le rythme de programmation et l'augmentation des paiements sont restés soutenus pour l'ensemble des types d'opérations. Le programme de développement rural de la Martinique rentre dans sa dernière phase avec la perspective d'une période de transition pour les années 2021 et 2022 et avant la mise en œuvre de la prochaine période de programmation.

L'état d'avancement financier du FEADER au 31 décembre 2020 :

- Programmé : 93 M€ soit 72% de la maquette
- Payé : 55,9 M€ soit 43% de la maquette

---

### Mise en œuvre du Programme de Développement Rural en région

Pour la période 2014-2020, la **CTM Martinique** est l'**autorité de gestion du FEADER**. À ce titre, elle gère le **programme de développement rural (PDR)** au titre du territoire de la Martinique.

Pour rappel, le FEADER a pour objectif de soutenir et de contribuer au **développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant**.

Avec une dotation FEADER de **130 millions d'euros**, le PDR Martinique mobilisera près du double de **financement** (UE, Etat, collectivités, ...) sur la période **2014-2020 pour soutenir la politique régionale de développement agricole et rural et répondre aux enjeux du territoire**.

Ces financements interviennent principalement sur les **thématiques suivantes** :

- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles et forestières (Priorité 2)
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture (Priorité 3)
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie (Priorité 4)
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales (Priorité 6)

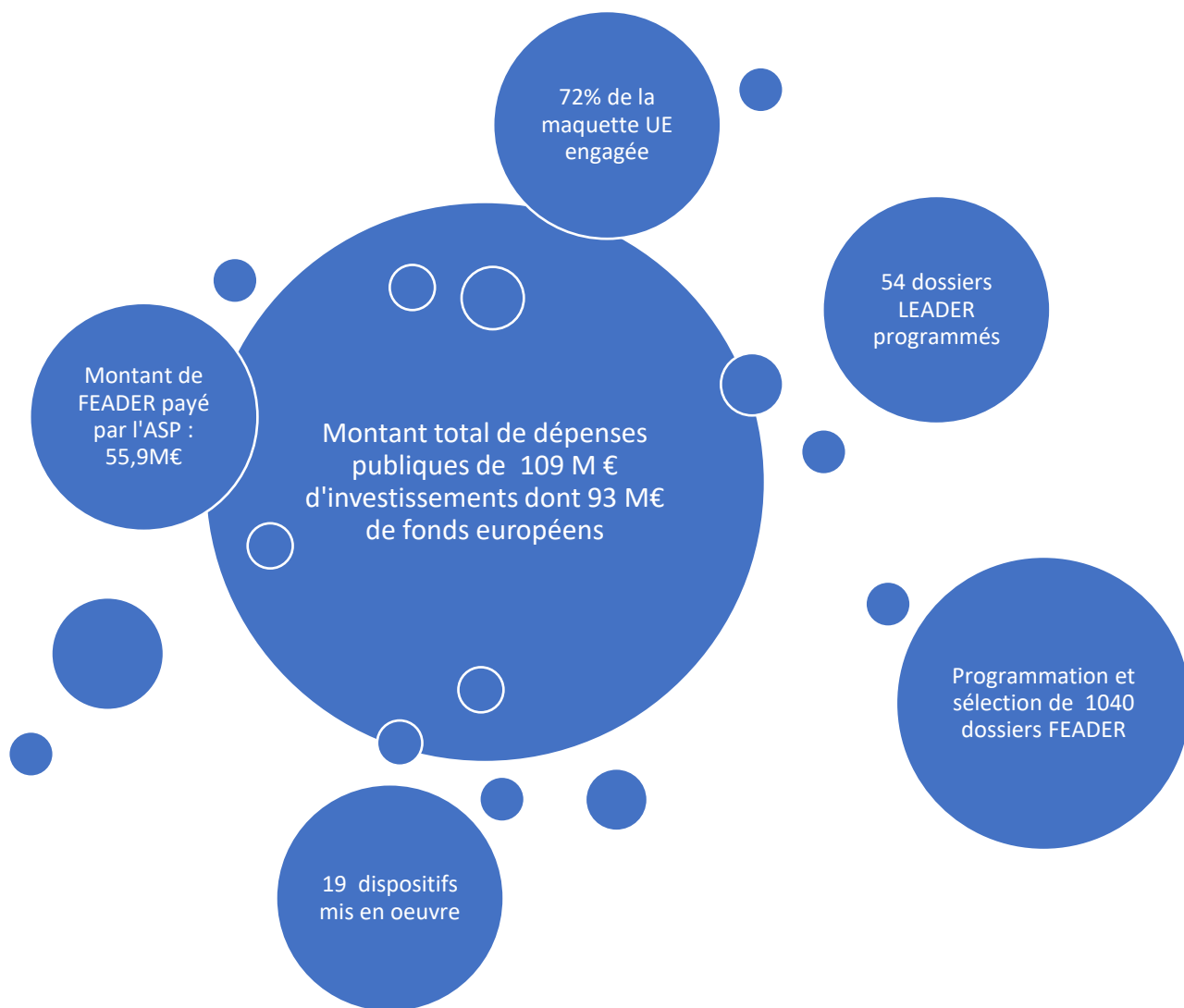
Dans le cadre de la politique et stratégie régionale de développement de l'agriculture et des zones rurales, le PDR concentre son action de manière spécifique sur :



## Un programme qui déploie des actions concrètes, au service de la ruralité et de l'agriculture.



Les chiffres clés pour l'année 2020 :



## Focus sur les mesures surfaciques

Les mesures agro environnementales et climatiques MAEC visent à maintenir les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement et au climat et à encourager les changements de pratiques. Elle s'adresse aux agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les aides sont calculées en fonction des surfaces engagées et du niveau d'exigence des cahiers des charges souscrits (compensation de surcoûts et de manques à gagner).

Les mesures en faveur de l'agriculture biologique visent à encourager les agriculteurs à adopter les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique ou à maintenir de telles pratiques, à travers deux types d'opérations : conversion à l'agriculture biologique (CAB) et maintien en agriculture biologique (MAB). En 2020 le PDRM a été modifié avec l'introduction de l'éligibilité de la canne et de la banane en agriculture biologique et une augmentation de la maquette avec 1,7M€ de FEADER.

Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles (indemnités compensatoires de handicap naturel), l'ICHN est une mesure essentielle de soutien à l'agriculture dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles. En compensant d'une partie du différentiel de revenu engendré par des contraintes naturelles ou spécifiques, cette aide contribue à maintenir le tissu agricole et économique du territoire menacé de déprise.

Au 31 décembre 2020, l'état des engagements et des paiements MAEC et Agriculture biologique était :

Mesure	Dispositif	Enveloppe	Nombre de demandeurs	Montant engagé FEADER	Engagé/maquette (%)	Montant Payé FEADER	Payé/maquette
10	Mesure agro environnementales et climatiques	7 000 000	433	6 020 789,11	86%	3 655 323	52%
11	Agriculture biologique (CAB/MAB)	2 200 000	59	970 555,63	44%	584 077	27%

Etat avancement maquette pour l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) (Mesure 13)

Intitulé	Maquette FEADER (€)	Montant engagé FEADER (€)	Montant payé FEADER (€)	Payé/maquette (%)
ICHN (2014 - 2020)	8 000 000€	6 875 793	6 875 793	86%



### **Transfert de connaissance & innovation**

Le programme soutient les actions permettant de former l'ensemble des acteurs du secteur agricole et forestier.

18 projets ont été réalisés pour un montant de dépenses publiques réalisées de 2 M€ dont 1,5 M€ FEADER :

- Des actions d'encadrement techniques (cannes, bananes, pratiques phyto, élevages)
- Des actions de diffusion de nouvelles variétés
- Des actions visant le développement de la filière banane (étude d'impact sur l'environnement, recherche agronomique, contrôle qualité...)
- Des actions de diffusion de nouvelles compétences techniques innovantes

Depuis 2019, suite à un appel à projet, 4 nouveaux projets sont programmés pour un montant de dépenses publique de 648 k€ dont 541 k€ de FEADER.



## **Modernisation, restructuration et amélioration des performances des exploitations**

Le Programme de développement rural de la Martinique, avec plusieurs types d'opérations, permet de soutenir les investissements en faveur de l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations, notamment par la rénovation des bâtiments d'élevages ou encore par la mise en place de dispositifs permettant de mieux protéger les vergers contre les aléas climatiques.

Modernisation des exploitations agricoles : 54 M€ de Dépenses publiques engagés soit 85% de la maquette pour 726 dossiers

Amélioration et modernisation des productions : 4 M€ de Dépenses publiques engagés pour 26 projets  
38M€ de dépenses publiques ont été payées entre 2014 et 2020 sur cette thématique.



## **Renouvellement des générations**

La Collectivité de Martinique, via le PDR FEADER Martinique, agit également afin d'inverser la pyramide des âges dans le domaine de l'agriculture. Il soutient l'installation de jeunes exploitants de moins de 40 ans, avec une forte proportion de jeunes soutenus ayant moins de 30 ans. De cette manière, le programme lutte contre le vieillissement de la population agricole, notamment dans les zones défavorisées, plus touchées par le vieillissement et la déprise agricole.

### *Quelques chiffres au 31 décembre 2020: [valeur cumulée 2014-2020]*

- Environ 2,3 M € d'euros de dépenses publiques programmés
- 52 bénéficiaires de moins de 40 ans
- 45 dossiers ayant bénéficié d'un paiement pour 1,5M€ de dépenses publiques



## **Développement des zones rurales : LEADER**

Au travers de la démarche LEADER, le programme soutient le développement des territoires ruraux en leur donnant la possibilité de soutenir des projets répondant aux enjeux locaux. La démarche LEADER doit représenter au moins 5% de la dotation FEADER totale du programme. Dans le cas de la CTM Martinique, cela représente une dotation de 7,05 millions d'euros (5.4% de l'enveloppe FEADER), c'est-à-dire une enveloppe permettant d'atteindre une masse critique de projets pour pouvoir véritablement agir sur les dynamiques des territoires.

3 Groupement Actions Locales GAL ont été retenus :

- Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)
- Cap Nord Martinique
- Espace Sud Martinique

Au 31/12/2020, 3 projets d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la stratégie LEADER dans le cadre d'une candidature LEADER ont été programmés courant 2017 pour une dépense publique de 105 000 € dont 89 250 € de FEADER.

Le dispositif LEADER connaît aujourd'hui, un rythme d'exécution relativement correct, malgré l'impact de la crise sanitaire. Après plusieurs actions de communication sur le dispositif, les dossiers déposés auprès des GAL fin 20219 - début 2020, ont permis aux territoires de rattraper leur retard de consommation:

- 37 projets programmés pour un montant de 1,5 M€ dont 1,3 M€ de FEADER.
- 26 demandes de paiement ont été traités pour un montant de 474 k€.



### Développement des zones rurales

Le programme soutient le développement des zones rurales en répondant aux besoins des activités s'installant ou installées en zone rurale tant en qualité, qu'en quantité.

Le projet permet de desservir des sites stratégiques en très haut débit, dans les communes rurales de la Martinique pour améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et raccorder en fibre optique des sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement, zones d'activité, sites de santé, administrations, etc.).

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire.
- 70 sites prioritaires doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM

Le but est d'éviter la fracture numérique en améliorant les débits ADSL des quartiers les plus mal desservis et de relier en fibre optique des sites stratégiques (lycées, collèges, zones d'activité, administrations sites de santé, ect....)

Le projet consiste, pour chaque sous – répartiteur (SR) concerné à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs en raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL (Digital Subscriber Line). Ainsi, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services VDSL2 et de services intégrant le « triple Play » sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques ont été engagées dans ce projet. Ce dossier connaît un taux de réalisation de 68% avec 3,4M€ de dépenses publiques payés.

---



---

## L'environnement et le Développement Durable, priorités pour la Région



L'environnement et le développement durable sont des enjeux centraux du territoire Martiniquais. Ainsi, la CTM, via le PDR Martinique, soutient fortement les actions pouvant contribuer à la **protection de l'environnement et au développement durable** dans les zones rurales.

La CTM, via le FEADER, soutient des actions visant à :



**Améliorer les richesses naturelles des territoires**



**Préserver la biodiversité et les paysages**

Afin d'y parvenir, la région a activé, des dispositifs spécifiques du PDR tels que :

ICHN (Indemnités  
Compensatoires  
Handicaps Naturels)

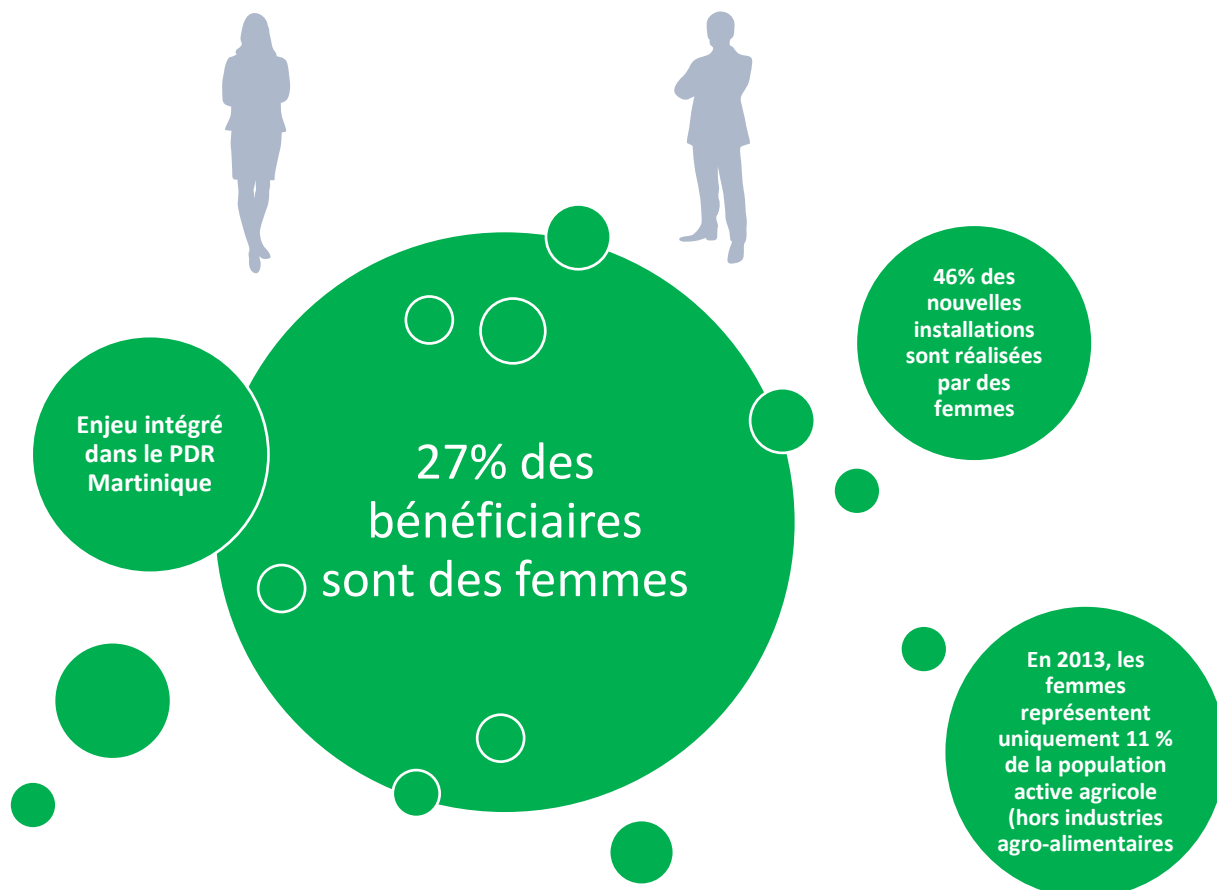
MAEC (Mesures Agro-  
Environnementales et  
Climatiques)

Agriculture biologique

---

---

## La CTM, via le FEADER, soutien l'égalité entre les hommes et les femmes



Le rôle du programme dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces ruraux et agricoles est important. D'ailleurs, l'enjeu de l'emploi féminin dans les zones rurales est explicitement mentionné dans le diagnostic du territoire dressé par le programme et sur lequel il s'appuie pour développer ses actions.

De manière générale, 27% des bénéficiaires du programme sont des femmes. Par ses actions, le programme soutient les femmes de moins de 40 ans souhaitant s'installer en tant que jeunes agricultrices, ce qui favorise la diversité de la population agricole actuelle et à venir, et permet de la renouveler en promouvant la place des femmes dans l'agriculture. Les femmes sont également bénéficiaires des autres dispositifs du PDR. En outre, le système d'évaluation de l'action du PDR prend également en compte la place particulière des femmes en tant que bénéficiaires du FEADER, en identifiant des indicateurs spécifiques aux exploitantes.



## Des dispositifs d'information à la disposition du citoyen

Pour plus d'informations, la **CTM Martinique** met à disposition des citoyens un site internet :



<http://www.europe-martinique.com/>

Ce site est le principal canal d'information et de communication traitant des programmes européens régionaux, dont le PDR, destiné au grand public. Il présente l'ensemble des programmes européens déployés en région, un résumé de leurs stratégies ainsi que les différents contacts à effectuer pour obtenir des renseignements sur les modalités de financement ou simplement pour obtenir des informations plus précises.



De plus, l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme, que nous avons évoqué précédemment, constituent également des sources d'information sur le FEADER et le programme de développement rural.

## Montée en débit ADSL dans les zones mal desservies



### Présentation du contexte

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) a défini la stratégie martiniquaise en matière de déploiement du Très Haut Débit. L'objectif fixé dans le SDTAN de la Martinique consiste à établir une couverture en Très Haut Débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire. Ce réseau Très Haut-Débit est en cours de construction.

Au préalable, il a été convenu d'améliorer les débits ADSL des zones les plus mal desservies.

### Historique

18 sites de montée en débit avaient déjà été mis en service en 2014 grâce à un partenariat entre la Région et son délégataire pour le Haut-Débit MARTINIQUE NUMERIQUE. Ce qui avait réduit de façon considérable la fracture numérique sur le territoire de la Martinique, en donnant l'accès au haut-débit (ADSL) à 2400 foyers martiniquais qui étaient inéligibles aux offres ADSL.

De plus cette opération a permis d'améliorer le débit de 7000 foyers martiniquais.

### Description du projet

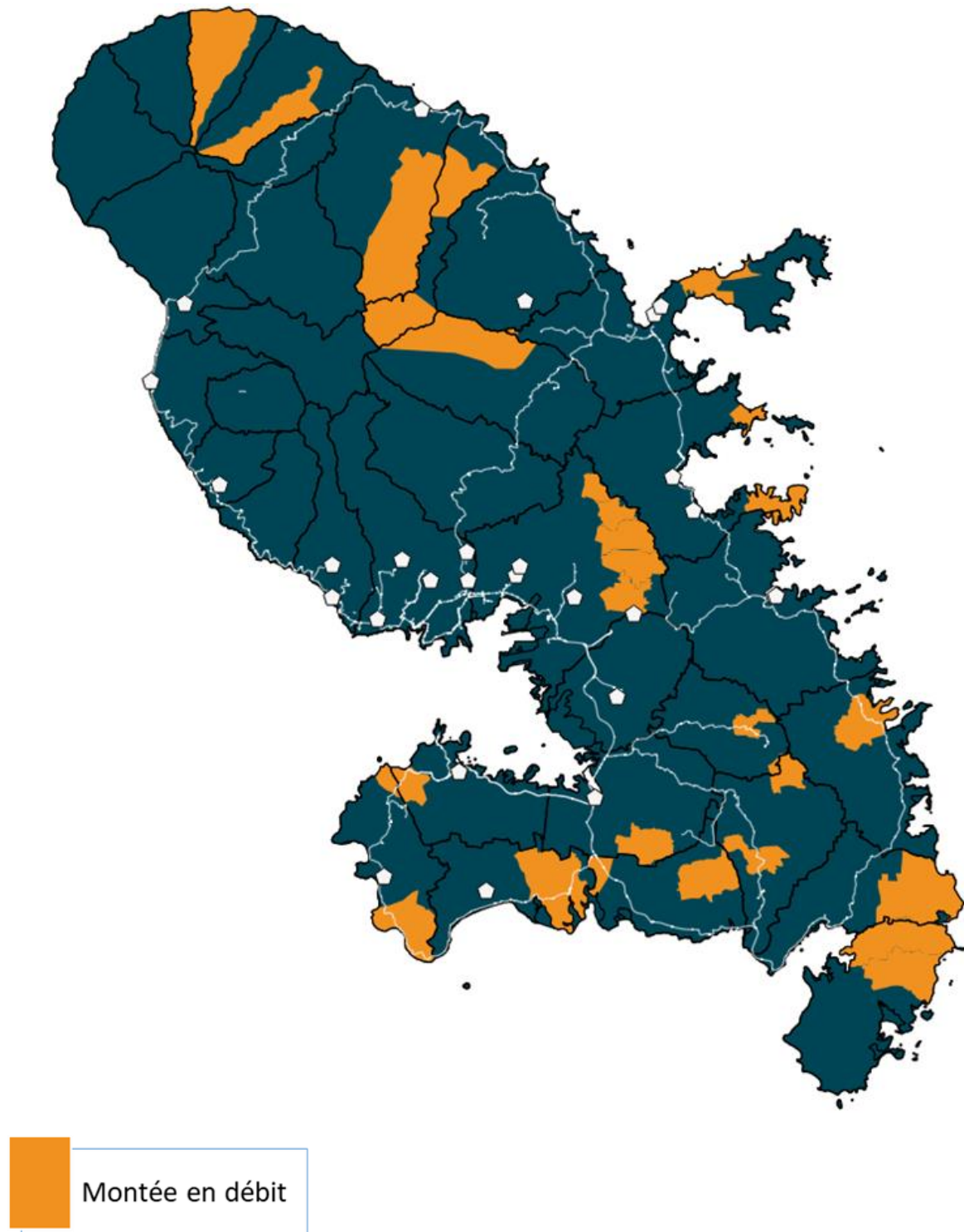
La Collectivité Territoriale de Martinique a engagé depuis 2016, des travaux d'aménagement numérique du territoire sur certaines zones encore mal desservies, afin de permettre aux opérateurs qui le souhaitent de fournir des services d'accès Internet haut et très haut débit plus performants sur les zones concernées.

Le projet consiste, pour chaque sous-répartiteur (SR) concerné, à implanter une armoire de rue pour accueillir les opérateurs, à proximité immédiate des armoires de sous répartition (SR), et en aval des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA). En raccourcissant la longueur des lignes entre les abonnés et leur équipement actif DSL, le débit accessible par les abonnés desservis par cette zone de sous répartition peut ainsi être augmenté de façon conséquente et permettre le développement de services

VDSL2 et de services intégrant le “ triple play ” sur une part plus significative du territoire de la Martinique.

La Collectivité Territoriale de Martinique utilise la solution “ Montée En Débit ” (MED) (décision n°2011-0668 – ARCEP). Cette solution s’appuie sur l’offre de référence de création de Points de Raccordements Mutualisés (PRM) d’Orange.

### 26 Zones De Montée En Débit ADSL Seront Mises En Service D’ici La Fin De L’année 2021





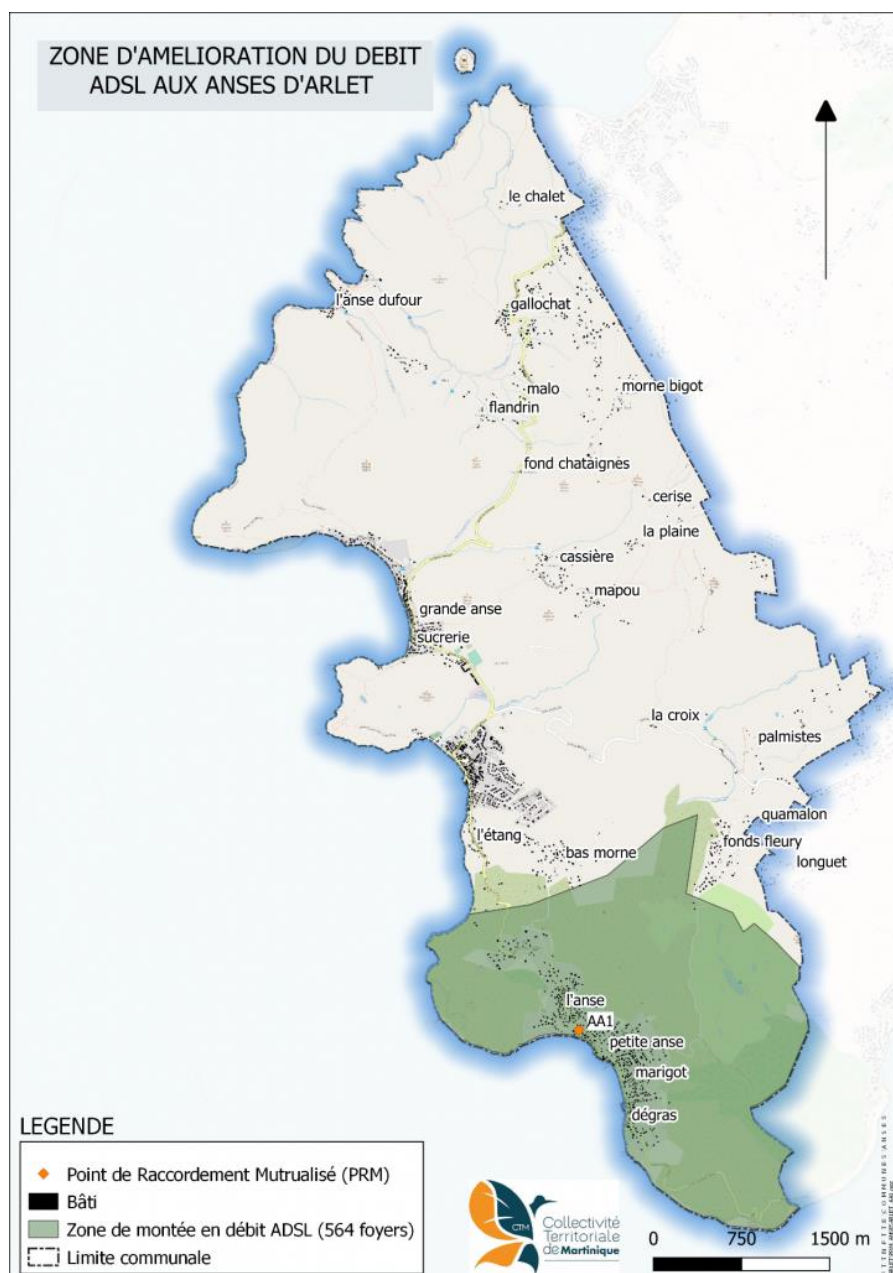
## Point financier

Cette opération bénéficie d'une aide FEADER de 4,3 M€. Plus de 4 M€ de travaux ont déjà été réalisés par la CTM sur cette opération.

## Mise en service du premier équipement de montée en débit de ce projet

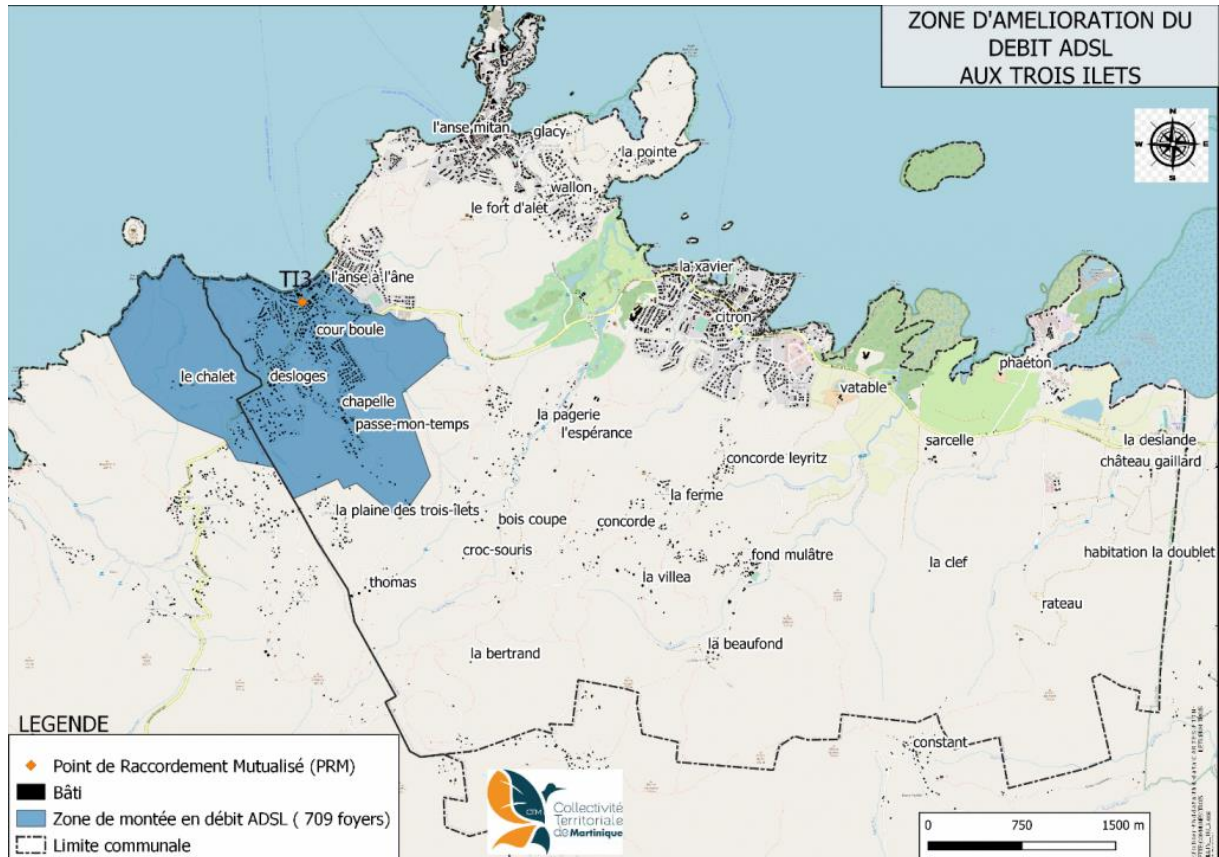
### Anses d'Arlet

Depuis le jeudi 6 mai 2020, les habitants de différents quartiers du sud des Anses-d'Arlet (cf. carte ci-dessous) peuvent bénéficier d'une amélioration significative de leur débit ADSL (jusqu'à 50 Mb/s) grâce à l'infrastructure (Point Raccordement Mutualisé) mise en œuvre par la CTM.



## Trois-Ilets

Depuis le mercredi 9 juin, les habitants de différents quartiers de l'ouest des Trois-Ilets (cf. carte ci-dessous) peuvent bénéficier d'une amélioration significative de leur débit ADSL (jusqu'à 50 Mb/s) grâce à l'infrastructure (Point Raccordement Mutualisé) mise en œuvre par la CTM.



## Diamant

Depuis le mercredi 16 juin, les habitants de différents quartiers de l'est du Diamant (cf. carte ci-dessous) peuvent bénéficier d'une amélioration significative de leur débit ADSL (jusqu'à 50 Mb/s) grâce à l'infrastructure (Point Raccordement Mutualisé) mise en œuvre par la CTM.



ZONE D'AMELIORATION DU DEBIT ADSL AU DIAMANT

